

MASTER Domaine Sciences Humaines et Sociales

Mention Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la formation (MEEF), second degré : Sciences de la vie et de la Terre

RNCP11126 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	333, 113
Code(s) ROME	K2107, E1103, K1601, K1602
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Université de Nantes
<http://www.univ-nantes.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire de ce Master possède à la fois une culture scientifique solide en biologie et géologie et des compétences professionnelles dans le domaine de la transmission du savoir et des mécanismes de l'apprentissage.

Activités visées:

Diffuser et enseigner les savoirs scientifiques en biologie et géologie

- Préparer et enseigner des notions en biologie et géologie
- Etablir une progression pédagogique en cohérence avec les programmes nationaux

Développer des moyens pédagogiques

- Concevoir et organiser des travaux pratiques, des sorties sur le terrain...
- Réaliser et commercialiser des supports de communication scientifique et/ou pédagogique (écrits, visuels, audiovisuels, sites web...)

Enseigner à des élèves

- Définir des objectifs d'apprentissage conformes aux programmes nationaux et prenant en compte les difficultés d'apprentissage des élèves en SVT.
- Prendre en compte la diversité des élèves, construire et adapter des dispositifs pédagogiques favorisant l'apprentissage de tous.
- Evaluer la progression des apprentissages en SVT et le degré d'acquisition des compétences par les élèves.

Travailler en équipe et communiquer avec divers interlocuteurs

- Coopérer avec les parents des élèves et partenaires
- Développer une attitude favorisant le travail collectif au sein d'une équipe pédagogique.
- Connaître l'état de la recherche dans les champs scientifique, didactique et épistémologique en SVT. Actualiser ses connaissances dans ces domaines et se tenir au fait des évolutions des textes réglementaires.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétences ou capacités attestées

La formation MEFSVT permet d'acquérir des compétences évoquées dans le rapport annexé de la loi pour l'avenir de l'école du 24 avril 2005 telles que l'acquisition d'une culture disciplinaire, la capacité à planifier un enseignement adapté à un niveau de classe, la formation du fonctionnaire du service public de l'éducation. Un référentiel est annexé à l'arrêté du 19 septembre 2006 (MENS0603181A) publié au JO du 28 décembre 2006.

Il comprend :

- La maîtrise équilibrée et structurée des savoirs relatifs à la biologie et à la géologie (théorique et expérimentale) nécessaire pour réussir les épreuves des concours de recrutement de l'enseignement secondaire (Capes, Cafep, Capes A...) et pour enseigner ces matières dans les classes de collège et de lycée (compétences 3 et 10 du référentiel des compétences professionnelles des maîtres)
- La maîtrise des processus généraux de la transmission de ces connaissances : maîtrise de la langue française pour enseigner et communiquer (compétence 2), savoir concevoir et mettre en œuvre son enseignement (compétence 4), savoir évaluer les élèves (compétence 7), savoir organiser le travail de la classe (compétence 5), maîtrise des technologies de l'information et de la communication (compétence 8)
- la maîtrise des difficultés d'apprentissage en SVT et la maîtrise des éléments clé favorisant la réussite des élèves, la prise en compte de la diversité des élèves (compétence 6)
- La capacité à travailler en équipe et à coopérer avec les parents et les partenaires de l'école (compétence 9)
- La capacité à agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable (compétence 1)

A ces compétences, il faut ajouter :

- des compétences relationnelles plus larges telles que la capacité à élaborer des exposés oraux et à gérer des publics très divers
- des compétences organisationnelles supplémentaires telles que la capacité à rédiger des synthèses scientifiques ou divers documents de vulgarisation scientifique
- des compétences disciplinaires et didactiques d'utilisation et éventuellement de développement de TICE.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Secteurs d'activité

Cette spécialité conduit à :

- des activités d'enseignant dans le domaine des Sciences de la vie et de la Terre dans les établissements du secondaire (collèges et lycées) et les classes post-baccalauréat
- des activités de formateur dans ce même domaine auprès d'organismes variés.

Les secteurs d'emploi accessibles par ces diplômés sont les:

Enseignement des sciences de la vie et de la Terre en lycées, collèges de secteur public, privé ou associatif. Diffusion des connaissances en sciences de la vie et de la Terre.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Type d'emplois accessibles

Professeur de collège et lycée, conseiller pédagogique.

Journaliste scientifique, chargé de communication scientifique, conservateur de musée.

La plupart des métiers liés à l'enseignement sont accessibles après l'obtention de concours de recrutement. Le nom du concours est spécifié entre-parenthèses.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	2 385 €

Familles professionnelles (FAP)	U0X80 — Assistants de la communication · tension 1/5 (Très faible) U0X90 — Cadres de la communication · tension 1/5 (Très faible) U0X91 — Cadres et techniciens de la documentation · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	11 522
Jugés difficiles à recruter	34 %
Emplois saisonniers	20 %
Familles professionnelles (FAP)	U0X80 — Assistants de la communication U0X90 — Cadres de la communication U0X91 — Cadres et techniciens de la documentation W0X90 — Professeurs du secondaire

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur). Eventuellement % enseignants/professionnels

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Si l'ingénierie est prévue à cet effet

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants-chercheurs et professionnels

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.univ-nantes.fr/formation>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/11126/>